



Application loi de Robien

Par **calo24**, le **28/11/2014 à 21:43**

Bonjour - je voudrais mettre en vente un investissement locatif de Robien 9 ans après son acquisition. Quelle date dois-je considérer pour déterminer la période de 9 ans

- la date d'achat (oct 2006)
- la date de réception du logement
- la date d'entrée du 1er locataire (déc 2007)

Merci